



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 12 avril 2022**

**N° : 2022-43**  
**OBJET : Création de l'autorisation de programme n°2212 pour la réhabilitation de la ferme du Morlet - Phase 1**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).**

<b>Nombre de délégué-e-s : 30</b>	<b>Présent-e-s : 18</b>	<b>en droits de vote : 59,5</b>
<b>Nombre de droits de vote : 105</b>	<b>Pouvoirs : 5</b>	<b>en droits de vote : 16,5</b>
	<b>Votant-e-s : 23</b>	<b>en droits de vote : 76</b>

**Liste des présent-e-s :**

**nombre de votes /délégué-e**

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5 + 3
	<del>M. BENZEGHIBA</del>	5
	Mme Creuze	5
	Mme Dehan	5
	<del>MME EL FALOSSI</del>	5
	<del>M. GOMEZ</del>	5
	<del>MME GROSERRIN</del>	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	<del>M. SELLES</del>	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	<del>M. CHAPUIS</del>	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	<del>M. BRISSARD</del>	4
	<del>M. VERMEULIN</del>	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	<del>M. FISCHER</del>	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	1
THIL	<del>MME POMMAZ</del>	1

**Ont donné pouvoir:-**

M. Fischer à M. Athanaze  
M. Chapuis à M.Vieira  
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand  
Mme Pommaz à M.Gaitet  
M.Barge à M.Quiniou

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Le plan de mandat du Symalim s'articule autour de 3 axes de projet : l'Eau et la Nature, l'Accessibilité et les Mobilités, l'Accueil du public dont le patrimoine bâti.

La réhabilitation de la ferme du Morlet est une des actions individualisées importantes concernant le patrimoine bâti.

Le bâtiment est situé à Vaulx-en-Velin, rue Louis Duclos prolongée, et est mis à disposition de la SPL Segapal pour accueillir les services techniques et le garage mécanique du Grand Parc. Bâtiment ancien et ayant fait l'objet d'ajouts au coup par coup, il présente de nombreux désordres et n'apporte pas de conditions satisfaisantes au travail des agents.

C'est pourquoi une première phase de réhabilitation a été retenue au plan de mandat. Elle comportera le désamiantage des toitures, la création d'un espace chauffé dans le hangar utilisé pour les travaux de mécanique des engins et véhicules des services, ainsi qu'un réaménagement de la cour et du tunnel de stockage du matériel.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « Réhabilitation de la ferme du Morlet – Phase 1 ».

A ce jour, le coût estimatif de ce programme est de 300 000 TTC.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	105 000 €	125 000 €	65 000 €	5 000 €	300 000 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Recettes prévisionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de **programme n°2212 « Réhabilitation de la ferme du Morlet- Phase 1 »** et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi qu'à mandater les dépenses afférentes ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;

- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits à la décision modificative n°1 – exercice 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

